

Service de l'écologie de l'eau (SECOE)

<p>Qui sommes-nous?</p>	<p>L'office cantonal l'eau dont fait partie le Service de l'écologie de l'eau a pour mission de maîtriser les problèmes complexes posés par la protection et la gestion intégrée des eaux dans le canton de Genève. Les activités menées par ses collaboratrices et collaborateurs visent à offrir à la population un cadre de vie agréable et sûr, en protégeant durablement les ressources en eau et en valorisant le lac et les cours d'eau. Le SECOE s'occupe de/du :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mesurer et surveiller la qualité écologique des cours d'eau et du lac - Surveiller la qualité sanitaire des eaux de baignade - Mesurer les pluies et les débits des cours d'eau - Evaluer les risques (crues, étiages) et déterminer les actions de protection des biens et des personnes. - Assurer la protection des eaux en coordination avec les filières professionnelles - Contrôler les concessions hydroélectriques - Contrôler l'usage énergétique des eaux - Garantir la régulation du lac. - Monitoring de la qualité de l'eau des cours d'eau, du lac et des plages - Autorisation et surveillance des installations, activités et rejets pouvant polluer les eaux - Investigations en cas de pollution des eaux - Information sur les dangers dus aux crues et sur la qualité des cours d'eau et du lac - Coordination sur la gestion des crues et des étiages et la gestion sédimentaire - Surveillance des débits des cours d'eau et des réseaux d'évacuation des eaux - Modélisation et mise à disposition de données hydrologiques et hydrauliques - Supervision des débits sortant du lac au barrage du Seujet - Surveillance des concessions hydroélectriques et autorisations de pompage
<p>Rôle en matière de produits phytosanitaires</p>	<p>La protection des eaux sur les exploitations agricoles dans le cadre des contrôles de base selon l'OCCEA (ordonnance sur la coordination des contrôles) est assurée par le SECOE. C'est dans ce cadre que le SECOE intervient en tant que partenaire pour participer aux contrôles et audits afin de guider les agriculteurs vers des pratiques permettant de limiter les risques de contamination des eaux par les produits phytosanitaires ou résidus de produits phytosanitaires.</p>
<p>Mesures entreprises en 2020</p>	<p>1a, 1b, 2a, 2b, 22</p>
<p>Lien Sites internet utiles</p>	<p>https://www.ge.ch/organisation/office-cantonal-eau-oceau</p>